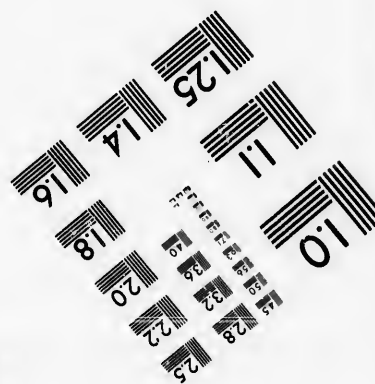
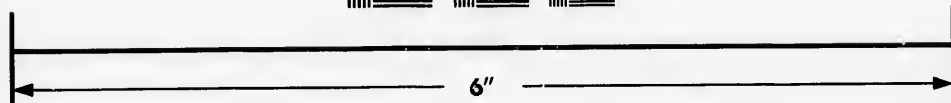
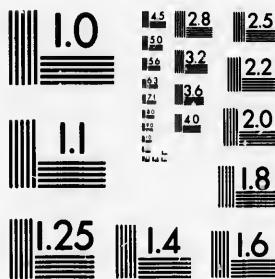


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 28
18 22
20 25
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
571

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

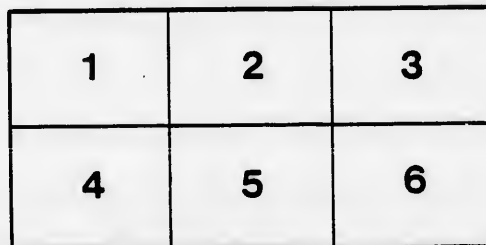
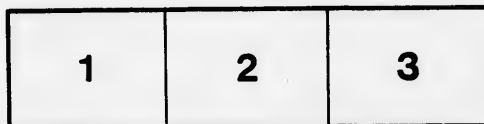
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

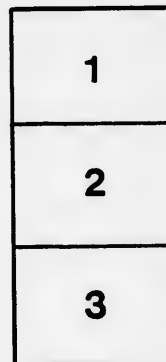
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, LE 25 MARS 1861.

MONSIEUR,

Le *Résumé des Conférences sur l'Usure* sera prêt, j'espère, à vous être expédié dans le cours de mai prochain. Vous y trouverez tout au long la dernière Réponse que la S. Cong. du St. Office a daigné faire aux questions qui nous ont occupés dans nos dernières assemblées d'Archievêques ; et qui était attendue, pour compléter notre travail, sur ce point si épineux de la morale chrétienne.

En tête de ce *Résumé*, est une *Lettre Pastorale*, qui devra être lue et expliquée en chaire. Car elle fixe l'enseignement qu'il faut donner aux fidèles, sur cette matière, et trace notre ligne de conduite, pour qu'elle soit uniforme, en un point si important.

Comme on a cherché à poursuivre l'usure dans tous les contrats qui pourraient lui servir de palliatifs, et qu'on a cru rendre service aux directeurs des âmes, en renfermant, dans ce petit volume, tout ce qui, concernant l'usure, a coutume d'embarrasser, dans la pratique, il a fallu entrer dans beaucoup de détails dans ce *Résumé*. Si donc, il a l'inconvénient d'être un peu long, il aura du moins l'avantage de répondre aux principales difficultés, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres ouvrages, sur le prêt à intérêt. Vous n'oublierez point que le *Résumé* discute, et que la *Lettre Pastorale* tranche les questions ; et que ces deux documents sont faits pour se porter un mutuel secours. Et en effet, le *Résumé* vous fournira d'amples matériaux pour expliquer la *Lettre Pastorale* ; et la *Lettre Pastorale* précisera rigoureusement ce que vous aurez à dire en chaire, comme aussi ce que vous aurez à décider au confessionnal.

Les différents titres, sous lesquels se classent les matières qui sont traitées dans la *Lettre Pastorale*, pourront vous servir de divisions quand vous la lirez et l'expliquerez. Car vous trouverez, dans le *Préambule*, les *principes*, les *règles* et les *recommandations*, de quoi faire un cours d'instructions suivies sur ce sujet important.

L'explication des *règles* exigera surtout une grande précision, pour ne point faire de fausses consciences. On n'oubliera donc point, en les développant, que l'on n'inquiète pas ceux qui, dans le prêt à intérêt, se contentent du taux légal ; mais que, dans chaque cas où il est question de prêt à un taux plus élevé, il faut soigneusement examiner s'il y a pour cela un des trois titres qui légitiment l'intérêt, savoir : *damnum emergens, lucrum cessans et periculum sortis*. En général, cet examen ne doit pas se faire par les prêteurs, que l'intérêt peut aveugler, mais par les Pasteurs, qui sont les dépositaires-nés de la morale, comme de la foi des peuples. Il me paraît expédient, pour qu'il y ait uniformité, de vous recommander de renvoyer à l'Evêque la décision de tous les cas d'intérêt au-dessus du taux légal, lorsque les particuliers ne voudront pas se soumettre à la règle commune.

Au reste, il vous paraîtra évident, en lisant les réponses du St. Siège, que ceux-là s'abusent étrangement et sont dans une fausse conscience, qui se font une règle invariable de prêter leur argent à 10, 12, 15 pour 100, alléguant pour raison banale que ce taux qu'ils ont eux-mêmes fixé, pour toute espèce de cas, est légitime, parce qu'ils ont besoin de cela pour vivre, ou parce qu'ils pourraient gagner autant et plus en mettant leurs capitaux dans le commerce, ou aussi parce qu'ils rendent service aux emprunteurs, qui sont très contents de cet intérêt, ou enfin parce qu'ils ont des risques à courir.

Comme le *Résumé* tombera nécessairement entre les mains des laïques, je n'ai pas cru prudent d'y résoudre une difficulté sérieuse, qui va se présenter à nous fréquemment, savoir, celle de la restitution des intérêts immodérés perçus jusqu'à présent par ceux qui se sont crus en bonne conscience, en prêtant leur argent à un taux quelconque, au-dessus de l'intérêt légal. Voici à ce sujet quelques principes que j'emprunte à la Théologie Morale de St. Alphonse de Liguori, qu'il a lui-même résumés dans sa *Praxis Confessariorum*. No. 44 ad 6.

1. *On n'inquiète pas les prêteurs qui ont excédé de bonne foi le taux légal et qui n'en sont pas devenus plus riches.*

“ Advertendum est quod ut pœnitens teneatur ad restitutionem sub culpa gravi, cum res ablata consumpta est,

“ et ille ditior non est factus, opus est primo ut intercesserit culpa gravis interna contra justitiam commutativam.”

On verra, dans le *Résumé*, comment il faut entendre ces paroles : *ille ditior non est factus*.

2. *On n'inquiète pas non plus les prêteurs, qui croient de bonne foi n'avoir causé aucun dommage aux emprunteurs, en leur faisant payer plus que l'intérêt légal.*

“ Præterea requiritur ex una parte ut actio externa, sive influxus sit damni causa efficax ; et insuper ut hic influxus sit completus, sive graviter injustus ; et ut habeatur moralis certitudo quod ille talis fuerit.”

3. *Dans le doute si l'intérêt illégal a été dommageable aux emprunteurs, les prêteurs qui, dans le principe, l'ont exigé de bonne foi, ne doivent pas être inquiétés, si, toutes diligences faites à cet effet, ils ne peuvent acquérir la certitude morale qu'ils leur ont fait un vrai dommage.*

“ Circa autem ad retentionem rei, cum pœnitens pro se habet probabilem opinionem cum legitima possessione, non potest a confessario obligari ad restitutionem ; imo qui incœpit possidere in bona fide aliquam rem, post diligentiam factam ad veritatem inveniendam, non tenetur ad aliquid restituendum, nisi certus sit de jure quod proximo competit.”

4. *Il faut laisser dans leur bonne foi ceux qui auraient à restituer des intérêts immodérés, chaque fois que l'on juge prudemment que la correction ne leur servirait de rien ; et que par là, au lieu de pécher matériellement, ils pécheraient fomellement.*

“ Quod si restitutionis obligatio esset certa, sed pœnitens maneret in bona fide, et confessarius certè prævideret correptionem non profuturam, tunc debet eam omittere, ne per ipsum fiat, quod est peccatum materiale, evadat formale, cum pernicie illius animæ, ut dicunt doctores.”

Au moyen de ces principes, que chacun de nous pèsera dans la balance du sanctuaire, l'on pourra décider les principaux cas qui vont se présenter immanquablement, à la suite des instructions que vous allez donner, sur ce sujet. Vous comprenez que nous devons, pour ne pas tout perdre, user d'une grande prudence, dans l'examen et la solution de ces cas d'usure.

Je crois devoir, en terminant, vous recommander de prier et faire prier les bonnes âmes, pour obtenir que le combat que nous allons livrer à l'avarice, soit suivi d'une victoire complète ; ce que nous avons droit d'attendre de la divine miséricorde, et de la protection de la Vierge Immaculée à qui est réservé l'honneur de purger le monde de tous les vices et de toutes les erreurs.

Je profite de l'occasion, pour vous recommander de vous procurer un excellent ouvrage, publié à Québec sous le titre de : *Recueil d'Ordonnances Synodales et Episcopales du Diocèse de Québec.*

Vous y trouverez un excellent *Résumé* des anciennes Ordonnances des Evêques de Québec, qui fixent notre discipline, avec un bon *Abrégé* des quatre Statuts Synodaux, ainsi qu'une collection intéressante d'Indults Apostoliques, de Décrets de la S. Cong. des Rites et de Réponses du St. Siège, qui nous regardent. Les *Notes diverses* qui y sont reproduites, seront d'un grand secours aux jeunes Curés. La feuille ci-jointe vous indiquera les différences qui existent dans les usages de Québec et de Montréal.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,



IG. EV. DE MONTRÉAL.

P. S. L'on m'informe que l'Imprimeur ne peut faire les frais de l'impression du *Résumé*, qui vous est ci-dessus annoncé, à moins d'être certain de pouvoir sans délai s'indemniser de ses déboursés. L'Evêché n'étant pas en moyen de lui faire des avances, je me décide à vous envoyer la *Lettre Pastorale*, afin que vous puissiez commencer tout de suite votre croisade contre l'ennemi commun de notre société.

Je vous adresse ci-jointes deux feuilles, renfermant, l'une les réponses à différentes questions sur la liturgie, en forme de supplément, que vous annexerez à votre exemplaire de l'Ordonnance Episcopale du 23 Janvier 1857, et l'autre une formule d'annonce, qui vous servira à exciter le zèle de vos paroissiens, pour le St. Sacrement, quand on le porte aux malades, et que vous annexerez à l'*Appendice* sur le Rituel pour y recourir au besoin.

† I. É. DE M.

